



Arret maladie vers maladie professionnelle

Par **tonnelier_old**, le **29/11/2007** à **17:57**

je souhaiterais savoir comment cela se passe quand on a 3 ans d'activité dans une entreprise et que l'employeur n'a pas souscrit d'assurance pour les indemnités journalières comment palier au problème de la perte de salaire.

de plus, je suis en arrêt de maladie en rapport à mon emploi physique. comment prouver qu'une cardiomyopathie dilatée sévère peut être reconnue ou peut être reconnue maladie professionnelle ?

cela trois moi que je vais être en arrêt maladie. je ne sais pas quand je vais reprendre et comment, puisque je ne peux plus faire ce que je faisais auparavant.

merci de me renseigner

Patrick VERGE

Par **criscris_old**, le **01/12/2007** à **09:01**

Pour que votre maladie soit reconnue professionnelle, il faut que vous voyez avec le médecin du travail de votre entreprise qui vous donnera les démarches à suivre. Si vous avez ses coordonnées, vous pouvez le contacter directement; si vous ne les avez pas vous pouvez vous les procurer auprès de votre entreprise; vous avez le droit de demander à le rencontrer en dehors des visites annuelles.

Christine